
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 22 janvier 2025 à 14 h 30
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Craig Sauvé, maire suppléant
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire suppléant , monsieur Craig Sauvé.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Benoît Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Benoît Glorieux, directeur d'arrondissement par intérim
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics par délégation
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Nathalie Deret, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 14 h 35.

CA25 22 0001

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2025, à 14 h 30

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De constater l'avis de convocation;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2025, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.03

Période de questions et commentaires du public

À 14 h 36, le maire suppléant annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

David Schlater	Déneigement du sentier du canal Lachine à l'ouest d'Atwater
Janson Quessy	Révision du refus d'un permis
Mathieu Prévost	École primaire à Griffintown

La période de questions prend fin à 14 h 38.

10.04

CA25 22 0002

Accorder un contrat à Groupe ici jeux pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 5 - 12 ans au parc Campbell Ouest, au montant de 187 833,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20724 (lot 1) - 5 soumissionnaires / Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 18 mois - 5 ans au parc Campbell Ouest, au montant de 203 075,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20724 (lot 2) - 5 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 469 091,07 \$, comprenant les taxes et les contingences

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder à Groupe ici jeux, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 5 - 12 ans au parc Campbell Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 833,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20724 (lot 1);

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense totale de 37 566,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu pour les 18 mois - 5 ans au parc Campbell Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 075,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20724 (lot 2);

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense totale de 40 615,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1247972004

CA25 22 0003

Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir la programmation culturelle dans le cadre de la piétonnisation hivernale Montréal Boréal

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal une contribution financière de 10 000 \$, payable en un seul versement, pour soutenir la programmation culturelle dans le cadre de la piétonnisation hivernale Montréal Boréal, édition 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1248062011

CA25 22 0004

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019)

Le conseiller Vaillancourt donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1250858001

CA25 22 0005

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 22 janvier 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 22 janvier 2025;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 22 janvier 2025;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 22 janvier 2025;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8^o de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 22 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1259838001

CA25 22 0006

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 3251, rue Saint-Jacques

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Ariel Aaron, architecte, déposés et estampillés en date du 20 décembre 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation du bâtiment situé au 3251, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1244824023

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 14 h 40, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Craig Sauvé
Maire suppléant

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2025.

Initiales Daphné Claude